

## Entretien avec Vassilios Skouris dans Le Quotidien (18 avril 2005)

**Légende:** Dans un entretien paru dans le journal luxembourgeois Le Quotidien le 18 avril 2005, Vassilios Skouris, président de la Cour de justice des Communautés européennes depuis le 7 octobre 2003, explique le rôle et l'évolution de l'institution qu'il préside, fait le bilan des activités de 2004 — l'année de l'élargissement de l'Union à dix nouveaux États membres — et formule ses attentes pour l'avenir.

**Source:** Le Quotidien. 18.04.2005. Luxembourg: Lumedica S.A.

**Copyright:** (c) Le Quotidien

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/entretien\\_avec\\_vassilios\\_skouris\\_dans\\_le\\_quotidien\\_18\\_avril\\_2005-fr-26e4074e-a731-40df-92ce-166a35e8fcb8.html](http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_vassilios_skouris_dans_le_quotidien_18_avril_2005-fr-26e4074e-a731-40df-92ce-166a35e8fcb8.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2012

## «La Cour s'exprime par ses arrêts»

**C'est l'institution européenne dans laquelle les citoyens ont le plus confiance. Créée en 1952, la Cour de justice européenne est installée au Kirchberg. Explications avec son président grec, Vassilios Skouris.**

**Entretien : Denis Berche**

### **Le Quotidien : Qu'est-ce que la Cour de justice des Communautés européennes?**

Vassilios Skouris : La Cour de justice est unique en son genre si on la compare aux autres juridictions internationales. Créée en 1952, la Cour a pour mission d'assurer le respect du droit dans l'application et l'interprétation des traités constitutifs.

La Cour est notamment compétente pour se prononcer sur les recours en annulation ou en carence introduits par un État membre ou une institution européenne, les recours en manquement dirigés contre les États membres, les renvois préjudiciels et les pourvois contre les décisions du Tribunal de première instance.

### **Si l'on simplifie en disant que la Cour de justice dit le droit européen, cela vous choque-t-il?**

Les premiers qui disent le droit européen sont en fait les juges nationaux. Ce sont eux qui appliquent le droit communautaire en première place. Pour assurer une application effective et homogène de la législation communautaire et éviter toute interprétation divergente, les juges nationaux peuvent, et parfois doivent, se tourner vers la Cour de justice afin de lui demander de préciser un point d'interprétation du droit communautaire.

### **Si la Cour ne dit pas seule le droit européen, elle est la seule à pouvoir le préciser...**

C'est en réalité l'instance qui dispose du dernier mot lorsqu'il s'agit d'interpréter et de préciser le droit communautaire.

### **Comment la Cour a-t-elle évolué depuis sa création?**

Pas à pas, mais sans véritablement changer en profondeur. Dans les années 60-70, la Cour a développé les traits généraux du droit communautaire. Ce fut une période marquante. Ensuite, il a fallu élaborer ces principes alors que le législateur communautaire est devenu de plus en plus productif et a vu étendre son action à de plus en plus de domaines.

### **L'élargissement de l'UE a-t-il provoqué une grosse mutation?**

J'espère bien que non car nous avons soigneusement préparé cet élargissement. Nous avons intégré dix nouveaux juges à la Cour de justice et dix nouveaux juges au Tribunal de première instance, des arrivées accompagnées de l'augmentation d'environ 50 % des effectifs de l'institution.

### **Avec une future UE à plus de trente États membres, faudra-t-il réformer complètement le fonctionnement de la CJCE?**

À plus de trente, la question se posera de savoir s'il faut toujours un juge par État membre, ce qui correspond à la situation actuelle. Mais si la Cour a su passer en 2004 d'une UE à 15 à une UE à 25, elle saura franchir les futures étapes. En se réformant, mais certainement pas en pratiquant de grands bouleversements. La Cour de justice a plus de cinquante ans d'histoire derrière elle. Cela prouve qu'elle a toujours bien fonctionné et qu'elle a su s'adapter.

### **Le bilan 2004 vous a-t-il donné entière satisfaction?**

On ne peut jamais être pleinement satisfait, sinon on finit par ne plus faire d'efforts. La Cour a connu une activité exceptionnelle en 2004, l'année la plus productive de son histoire. Nous avons clôturé 665 affaires et nous avons réduit le nombre d'affaires pendantes à 840. Mais nous avons surtout réussi, grâce à l'arrivée de nos nouveaux collègues, à porter un coup d'arrêt à l'augmentation de la durée des procédures.

### **Qu'attendez-vous de 2005?**

Les améliorations devraient encore être plus visibles. Nous sommes plus nombreux et nous avons aussi beaucoup réfléchi sur de meilleures méthodes de travail afin d'accélérer le traitement des affaires. Maintenant, il faut aussi être bien conscient que nous aurons à faire face un jour à des affaires venant des dix nouveaux États membres.

Pour l'instant, nous n'en avons encore eu que quelques-unes.

### **Dans les sondages, les citoyens européens font largement confiance à la CJCE. Est-ce pour vous un motif de fierté?**

Nous sommes effectivement très fiers que notre jurisprudence et notre indépendance soient reconnues par les citoyens européens. Nous devons tout faire pour qu'ils gardent cette confiance en notre institution.

### **Préciser le droit européen suppose des moyens en matériel et en hommes. La CJCE a-t-elle tous les moyens de ses ambitions?**

Sans ces moyens, nous ne pourrions rien faire. D'une manière générale, nous avons les moyens de travailler. Mais la traduction reste un sujet de vigilance. Nous travaillons avec vingt langues officielles. Il faut donc notamment traduire tous les arrêts de la Cour en vingt langues. Cela suppose des ressources considérables.

### **Pourrait-on envisager de remettre en cause ce principe des vingt langues?**

Certainement pas! Car chacun, juge national, juriste, citoyen, doit pouvoir disposer de la jurisprudence dans sa propre langue. Malgré la difficulté administrative à gérer cet aspect, il ne faut pas remettre en cause ce principe fondamental. Au nom de ce principe, il faut être conscient des moyens qu'il implique.

### **Attendez-vous beaucoup des chantiers en cours?**

Bien sûr, car nous sommes un peu à l'étroit. Nous avons également déménagé une grande partie de l'administration dans un autre bâtiment, ce que nous ferons aussi avec l'établissement, à la fin de cette année, du nouveau Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne. Fin 2007, au plus tard, il ne devrait plus y avoir de chantiers à la Cour, même si le Kirchberg va encore rester longtemps un grand chantier.

### **Quelle vision aviez-vous de la CJCE avant de la rejoindre?**

J'en avais une vision inexacte et incomplète. Et je n'avais pas en tête d'y venir. C'est le décès d'un collègue que j'estimais beaucoup qui m'a amené à la Cour. C'est le genre de proposition qui ne se refuse pas.

### **Etre juge a la CJCE, est-ce une forme d'aboutissement dans une carrière consacrée à la justice?**

Sans hésitation, oui. Pour un juriste, on ne peut pas imaginer quelque chose de plus intéressant que de participer à l'évolution du droit communautaire au bénéfice de l'Europe et de ses citoyens. Qu'aimez-vous dans ce travail? Il est fascinant parce qu'il offre des possibilités quasi infinies de réflexion.

### **Quelles qualités un président de la CJCE doit-il posséder?**

Je ne peux pas vous dire, mais il faut certainement avoir l'esprit très collectif. Je suis un fervent partisan de la collégialité.

## **On connaît bien les présidents de la Commission ou du Parlement européen, moins celui de la CJCE. Pourquoi?**

Il est naturel qu'on connaisse mieux les instances politiques que les instances judiciaires. Et je ne pense pas qu'on connaisse mieux dans les différents pays les représentants des Cours suprêmes. La Cour s'exprime par ses arrêts.

### **Qui est-il?**

- Née en 1948.
- Diplômé en droit de l'université libre de Berlin (1970); docteur en droit constitutionnel et administratif de l'université de Hambourg (1973); professeur agrégé à l'université de Hambourg (1972-1977).
- Professeur de droit public à l'université de Bielefeld (1978); professeur de droit public à l'université de Thessalonique (1982).
- Ministre grec des Affaires intérieures (1989 et 1996).
- Membre du comité d'administration de l'université de Crète (1983-1987).
- Directeur du Centre de droit économique international et européen de Thessalonique (dès 1997).
- Président de l'Association hellénique pour le droit européen (1992-1994).
- Membre du Comité national grec pour la recherche (1993-1995) et membre du Comité supérieur pour la sélection des fonctionnaires grecs (1994-1996).
- Membre du Conseil scientifique de l'Académie de droit européen de Trèves (depuis 1995).
- Membre du comité d'administration de l'École nationale grecque de la magistrature (1995/1996).
- Membre du Conseil scientifique du ministère des Affaires étrangères (1997-1999).
- Président du Conseil économique et social grec en 1998.
- Juge à la Cour européenne de justice depuis le 8 juin 1999.
- Président de la Cour européenne de justice depuis le 7 octobre 2003.

### **La CJCE en bref**

En 2004, la Cour de justice a employé 1 595 personnes, soit 501 de plus qu'en 2003, élargissement de l'Union européenne oblige. Son budget était de 235 millions d'euros. 2004 a aussi été l'année la plus productive dans l'histoire de la Cour avec 665 affaires clôturées (+30 %). Le stock des affaires pendantes a pu être réduit d'environ 14 %. Il en reste 840 alors que 531 nouvelles affaires ont été introduites.